

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIÉRI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Marc PENA - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Marc DEL GRAZIA - Moussa BENKACI

représenté par Jean-Christophe GRUVEL - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Pierre LAGET - Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Linda BOUCHICHA représentée par Magali GIOVANNANGELI - Doudja BOUKRINE représentée par Dona RICHARD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Romain BRUMENT représenté par Frédéric GUELLE - Jean-Louis CANAL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Eric CASADO représenté par Patrick GRIMALDI - Mathilde CHABOCHE représentée par Prune HELFTER-NOAH - Jean-Jacques COULOMB représenté par Michel RUIZ - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Samia GHALI représentée par Lisette NARDUCCI - Philippe GINOUX représenté par David YTIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Férouz MOKHTARI représenté par Audrey GARINO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Louis VINCENT - Didier PARAKIAN représenté par Catherine PILA - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Lourdes MOUNIEN - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Jean-Marc SIGNES représenté par Eric SEMERDJIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Agnès FRESCHÉL - Michel LAN - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Monique SLISSA - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA représentée à 14h30 par Patrick AMICO – Gérard AZIBI représenté à 15h15 par Christine JUSTE – Catherine VESTIEU représentée à 15h30 par Yannick OHANESSIAN – Lisette NARDUCCI représentée à 15h40 par Christian PELLICANI – Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Jessie LINTON – Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h50 par Joël CANICAVE – Hervé MENCHON représenté à 15h55 par Pierre LEMERY – Françoise TERME représentée à 16h06 par Anne REYBAUD – Jean-David CIOT représenté à 16h23 par Jacky GERARD – Cédric JOUVE représenté à 16h34 par Lydia FRENTZEL – Martine CESARI représentée à 16h37 par Olivier FREGEAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 14h30 – Georges ROSSO à 15h40 – Audrey GARINO à 15h50 – Sophie GRECH à 15h50 – Sébastien JIBRAYEL à 15h56 – Lyece CHOULAK à 15h56 – Gilbert SPINELLI à 15h57 – Sophie AMARANTINIS à 16h02 – Claude FERCHAT à 16h07 – Richard MALLIE à 16h07 – Stéphane RAVIER à 16h10 – Jean-Louis VINCENT à 16h24 – Karima ZERKANI RAYNAL à 16h25 – Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 16h25 – Eric SEMERDJIAN à 16h30 – Amapola VENTRON à 16h31 – Philippe ARDHUIN à 16h33 – Anne VIAL à 16h33 – Martin CARLVALHO à 16h39 – Eric GARCIN à 16h39 – Henri PONS à 16h40 – Emmanuelle CHARAFE à 16h46 – Remi MARCENGO à 16h47 – Hervé GRANIER à 16h51 – Ulrike WIRMINGHAUS à 16h51 – Philippe GRANGE à 16h53 - Bernard DESTROST à 16h57 – Aicha SIF à 17h00.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-004-15807/24/CM

■ Projets de Renouvellement Urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc - Approbation du bilan de la concertation réglementaire

73172

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le renouvellement urbain s'inscrit pleinement dans les ambitions du contrat de Ville du Pays de Martigues signé le 23 septembre 2015 et en constitue un levier essentiel. C'est dans ce cadre-là que les quartiers trois quartiers de Mas de Pouane à Martigues, des Aigues Douces-La Lèque et des Comtes-Tassy à Port-de-Bouc ont été présentés comme éligibles au Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU).

La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre, les objectifs et les moyens du NPNRU. Les projets de renouvellement urbain des quartiers des Aigues Douces-La Lèque, dits de La Presqu'île, et des Comtes-Tassy pilotés par la Métropole Aix-Marseille-Provence ont été validés par l'ANRU et ses partenaires, suite au comité national d'engagement de l'ANRU du 18 novembre 2021. Le projet de Mas de Pouane avait été préalablement validé localement par le SGAR, le 29 avril 2021.

Par délibération n° CHL-012-13156/23/BM du 19 janvier 2023, la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc a été approuvée. Le Conseil Métropolitain a approuvé en séance du 15 décembre 2022 (CHL-008-13067/22/CM) les objectifs et les modalités de la concertation publique réglementaire des projets de renouvellement urbain (NPNRU) des villes de Martigues et de Port-de-Bouc.

Cette concertation a permis de valider l'ensemble des opérations concourant au renouvellement et à la réhabilitation des quartiers des Aigues Douces-La Lèque et Les Comtes-Tassy/ Bellevue à Port-de-Bouc et Mas de Pouane à Martigues sont conformes aux attentes des habitants et usagers.

Le coût global des opérations toutes maîtrises d'ouvrage concernées est de 222 711 040 euros HT dont 44 239 052 euros TTC d'engagements financiers (hors recettes) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les principaux autres financeurs des opérations des projets de renouvellement urbain des quartiers des Aigues Douces-La Lèque et Les Comtes-Tassy/ Bellevue à Port-de-Bouc et Mas de Pouane à Martigues sont les bailleurs sociaux à hauteur de 124,4 millions d'euros, l'ANRU à hauteur de 37,9 millions d'euros, la Ville de Port-de-Bouc à hauteur de 13,7 millions d'euros, la Ville de Martigues à hauteur de 9,6 millions d'euros la Région Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 11,7 millions d'euros, le Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 6,0 millions d'euros, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à hauteur de 196 000 euros.

La stratégie des projets NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc vise à améliorer l'attractivité des quartiers des Aigues-Douces-La Lègue et des Comtes-Tassy à Port-de-Bouc et de Mas de Pouane à Martigues. Elle vise à réintégrer ces quartiers dans un processus global de développement, en les inscrivant dans la restructuration en cours du territoire visant à favoriser la mixité et la mobilité (PLH, SCoT, PLU, contournement autoroutier, requalification de la RN568, nouvelle ligne BHNS, aménagement de pôles d'activités économiques, énergie durable au bénéfice des habitants-projet Se@nergieS, etc.). Le projet a été co-construit par les habitants, techniciens, acteurs locaux, partenaires et élus. L'élaboration d'un plan d'information, de communication et de concertation tout au long du projet sera partagé par les collectivités avec les conseils citoyens.

Cette collaboration régulière permettra d'apporter une réponse aux attentes des habitants. Des espaces seront identifiés dans chaque QPV pour pouvoir mettre en place des projets de co-construction avec les habitants.

Pour ce projet, ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie des habitants, l'information et la participation des habitants est une des conditions de réussite des projets pour contribuer à la dynamique de changement portée par le renouvellement urbain. Le porteur des projets, la Métropole Aix Marseille Provence, en lien direct avec les villes de Martigues et de Port-de-Bouc, mène ce vaste programme de renouvellement urbain dans une démarche de concertation et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.

Plus spécifiquement, dans le cadre de la mise en œuvre des opérations relatives au projet de renouvellement urbain des villes de Martigues et de Port-de-Bouc et conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de délibérer sur le bilan de la concertation publique des projets de renouvellement urbain des quartiers des Aigues-Douces-La Lègue et des Comtes-Tassy à Port-de-Bouc et de Mas de Pouane à Martigues.

Cette concertation s'est déroulée tout au long de l'élaboration des projets jusqu'à ce que ceux-ci soient arrêtés dans leur nature et leurs options essentielles.

Elle a associé les habitants et leurs représentants, les associations locales et toutes les personnes concernées par le projet, elle a notamment permis de :

- Donner au public une information claire et précise sur le projet.
- Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet.
- De prendre en compte l'expression des riverains et habitants et de recueillir leur expertise d'usage en vue d'enrichir, adapter ou faire évoluer le projet.
- De leur permettre de prendre connaissance des orientations d'aménagement définies, de formuler des observations et propositions sur le projet ainsi que de recueillir leur avis.

Conformément à l'article L. 103-3 du Code de l'Urbanisme, les modalités ont été précisées par l'organe délibérant de la collectivité. La concertation a été conduite selon les modalités suivantes :

Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation pour chacun de quartiers des Aigues-Douces-La Lègue et des Comtes-Tassy à Port-de-Bouc et de Mas de Pouane à Martigues :

- Sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur les sites respectivement des communes de Martigues et de Port-de-Bouc et dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché au sein des bureaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en commune.
- Mise à disposition de l'avis d'ouverture de la phase de concertation au sein des centres sociaux des quartiers concernés et à la Maison des Projets de Port-de-Bouc d'un registre papier destiné à recueillir les observations du public. Ces registres ont été mis à disposition pendant une durée d'un mois, soit du 5 juillet au 4 août 2023 inclus.

- Mise à disposition d'un registre numérique où le public a pu également prendre connaissance d'un dossier complété au fur et à mesure de l'évolution et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé. Ce registre a été accessible pendant une durée d'un mois, soit du 5 juillet au 4 août 2023 inclus.
- Mise à disposition d'une adresse électronique destinée à recueillir les observations du public.
Mise à disposition du dossier papier au sein des centres sociaux des quartiers concernés et à la Maison des Projets de Port-de-Bouc d'un registre papier destiné à recueillir les observations du public. Ces registres ont été mis à disposition pendant une durée d'un mois, soit du 5 juillet au 4 août 2023 inclus.

A l'ouverture de la concertation, le dossier était constitué de :

- La délibération du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2022 (CHL-008-13067/22/CM) relative aux objectifs et modalités de la concertation publique réglementaire des projets de renouvellement urbain (NPNRU) des villes de Martigues et de Port-de-Bouc.
- La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des villes de Martigues et de Port-de-Bouc (et ses annexes) signée par l'ensemble des partenaires.
- La plan guide du NPNRU.
- Le Vademécum du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc.

Ce dossier a été actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

Conformément au Code de l'Urbanisme, un bilan de la concertation publique réglementaire doit être présenté et arrêté par l'organe délibérant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Règlement Général de l'ANRU relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en Le règlement financier de l'ANRU en vigueur ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- L'arrêté ministériel du 7 juillet 2018 portant approbation du RGA de l'ANRU relatif au NPNRU ;
- L'arrêté du 29 avril 2015 listant les quartiers d'intérêt national de la politique de la ville retenus dans le cadre du NPNRU ;
- L'arrêté du 22 janvier 2019 fixant les quartiers prioritaires d'intérêt régional de la politique de la ville retenus dans le cadre du NPNRU ;
- Les Comités Nationaux d'Engagement mandant de l'ANRU des 3 décembre.2019 et 18 novembre 2021 qui ont acté les participations financières de l'ensemble des partenaires sur les projets de Renouvellement Urbain des quartiers des Aigues-Douces-La Lègue et des Comtes-Tassy à Port-de-Bouc ;

- Le Comité de suivi du SGAR mandant de l'ANRU du 3 décembre 2019 qui a acté les participations financières de l'ensemble des partenaires sur le projet de Renouvellement Urbain du quartier de Mas de Pouane à Martigues ;
- La délibération n° CC 2015-114 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues du 24/09/2015 autorisant le président à signer le contrat de ville intercommunal 2015-2020 ;
- La délibération DEVT 007-875/16/CM du 19 septembre 2016 approuvant protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Pays de Martigues ;
- La délibération n° FAG 004-3520/18/CM du 22 mars 2018 approuvant le premier avenant au protocole de préfiguration du NPNRU du Pays de Martigues ;
- La délibération n° DEVT 008-6961/19/BM du 24 octobre 2019 portant sur l'approbation de la convention pluriannuelle cadre de renouvellement urbain de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- La délibération CHL-008-13067/22/CM du 15 décembre 2022 portant sur les objectifs et les modalités de la concertation publique réglementaire des projets de renouvellement urbain (NPNRU) des villes de Martigues et de Port-de-Bouc.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet de renouvellement urbain au titre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc fait l'objet d'une convention opérationnelle de renouvellement urbain.
- Que conformément au cadre réglementaire issu de la loi ALUR (24 mars 2014), les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet en application des articles L 103-2 et L103-3 du Code de l'Urbanisme.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation réglementaire pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain sur les quartiers des Aigues-Douces-La Lèque et des Comtes-Tassy à Port-de-Bouc et de Mas de Pouane à Martigues selon les objectifs et modalités précédemment décrits.

Article 2 :

Est approuvé le bilan la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées telles que présentées précédemment.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à approuver le bilan de la concertation publique réglementaire du projet de renouvellement urbain sur les quartiers des Aigues-Douces-La Lègue et des Comtes-Tassy à Port-de-Bouc et de Mas de Pouane à Martigues et à signer l'ensemble des actes y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ